

Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon



## Succès de l'introduction en bourse de Theradiag

**Levée de 8,2 M€**

**Demande globale de 15,1 M€**

**Prix fixé en haut de fourchette à 5,80 €**

**Croissy-Beaubourg, le 6 décembre 2012** - Theradiag, société spécialisée dans le diagnostic *in vitro* et le théranostic annonce, qu'au terme de l'offre à prix ouvert en France (« OPO ») et du placement global en France et hors de France (à l'exclusion, notamment, des Etats-Unis), qui s'est terminée le 4 décembre 2012, le nombre total d'actions offertes a été sursouscrit près de 2 fois. La demande globale dans le cadre de l'introduction en bourse a porté sur 15,1 M€.

En conséquence la Société a choisi de fixer le prix d'émission des actions nouvelles à 5,80 €, correspondant au haut de la fourchette de prix. En outre, au regard du succès de la demande, la Société a décidé d'exercer intégralement la clause d'extension portant ainsi le montant de l'offre à 8,2 M€.

*« Nous sommes très heureux d'annoncer le succès de notre introduction en bourse sur Alternext », déclare Michel Finance, Directeur Général de Theradiag. « Nous tenons à remercier tous nos collaborateurs et partenaires, et particulièrement notre actionnaire majoritaire, Truffle Capital ainsi que nos nouveaux actionnaires pour leur confiance et leur soutien. Les fonds levés vont nous apporter les moyens supplémentaires pour financer notre avenir : notre développement dans le théranostic et dans les nouvelles thérapies des maladies inflammatoires et auto-immunes, des cancers et du SIDA, en complétant notre gamme Lisa-Tracker, mais aussi notre plateforme microARN. Bien sûr, nous continuerons aussi à compléter nos gammes de produits propriétaires de diagnostic innovant et leur commercialisation à l'international », conclut Michel Finance.*

### CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OFFRE

#### Prix de l'Offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 5,80 € par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière de Theradiag d'environ 21,8 M€.

Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

**Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon**

### **Taille de l'offre et produit brut de l'opération (avant option de surallocation)**

- 1.410.377 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre (dont 183.962 au titre de la clause d'extension), ce nombre pourra être porté à un maximum de 1.621.933 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.
- Le produit brut de l'émission après exercice intégral de la clause d'extension s'élève à environ 8,2 M€. Ce montant pourra être porté à un maximum de 9,4 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Compte-tenu du succès de l'opération, les fonds d'investissement gérés par Truffle Capital ont finalement souscrit 750.000 euros dans le cadre de leur engagement.

L'allocation des 1.410.377 actions nouvelles émises dans le cadre de l'Offre est la suivante :

- Placement Global : 271.549 actions allouées aux investisseurs institutionnels ;
- Offre à Prix Ouvert : 1.138.828 actions allouées au public.

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 10 décembre 2012. Les actions seront négociées à partir du 11 décembre 2012 sur NYSE Alternext Paris sous le code ISIN **FR0004197747** et le mnémonique **ALTER**.

### **Intermédiaires financiers**



Chef de File - Teneur de Livre  
Listing Sponsor



Co-Chef de File



**Mise à disposition du prospectus** - Des exemplaires du Prospectus ayant reçu le visa numéro 12-563 en date du 20 novembre 2012, sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la société Theradiag, 4-6 Bd de Beaubourg, Croissy-Beaubourg- 77435 Marne-la-Vallée Cedex 2 et sur les sites Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la société Theradiag ([www.theradiag.com](http://www.theradiag.com)).

**Facteurs de risques** - L'attention du public est attirée sur la rubrique « Facteurs de risques » du prospectus enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers. Ces facteurs de risques sont développés au chapitre 4 de la première partie du prospectus et au chapitre 2 de la seconde partie du prospectus.

**Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon**

**Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon**

### **A propos de Theradiag**

Fort de son expertise dans la distribution, le développement et la fabrication de tests de diagnostic *in vitro*, Theradiag innove et développe des tests de théranostic (alliance du traitement et du diagnostic), qui mesurent l'efficacité des biothérapies dans le traitement des maladies auto-immunes, du cancer et du SIDA. Theradiag participe ainsi au développement de la « médecine personnalisée », favorisant l'individualisation des traitements, la mesure de leur efficacité et la prévention des résistances médicamenteuses. Theradiag commercialise la gamme Lisa-Tracker, marquée CE, une solution complète de diagnostic multiparamétrique pour la prise en charge des patients atteints de maladies auto-immunes et traités par biothérapies. Theradiag développe également de nouveaux marqueurs de diagnostic, grâce à la plateforme microARN, qui permettra d'identifier des biomarqueurs spécifiques pour orienter une thérapie et trouvera sa première application dans le traitement du SIDA. Theradiag a réalisé un chiffre d'affaires de 10 M€ en 2011. La société est basée à Marne-la-Vallée et compte une cinquantaine de collaborateurs.

Pour de plus amples renseignements sur Theradiag, visitez notre site web : [www.theradiag.com](http://www.theradiag.com)



### **CONTACTS**

#### **Theradiag**

##### **Michel Finance**

*Directeur général*

Tél: 01 64 62 38 73

[mfinance@theradiag.com](mailto:mfinance@theradiag.com)

#### **NewCap.**

Communication financière  
et Relations Investisseurs

**Alexandra Schiltz /**

**Pierre Laurent**

Tél. : 01 44 71 98 52

[theradiag@newcap.fr](mailto:theradiag@newcap.fr)

#### **Alize RP**

Relations Presse

**Caroline Carmagnol**

[caroline@alizerp.com](mailto:caroline@alizerp.com)

Tél. : 06 64 18 99 59

**Emilie Dèbes**

[emilie@alizerp.com](mailto:emilie@alizerp.com)

Tél. : 01 42 68 86 40



- **Libellé** : Theradiag
- **Code ISIN** : FR0004197747
- **Mnémonique** : ALTER

**Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon**

**Ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon**

**Avertissement**

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue, ni ne fait partie, ni ne saurait être interprété comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat, de cession ou de souscription, des actions THERADIAG dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par THERADIAG d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'achat de titres financiers THERADIAG aux Etats-Unis. Les titres financiers de THERADIAG n'ont pas été et ne seront pas enregistrés conformément au U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du Securities Act. THERADIAG n'envisage pas d'enregistrer l'offre ou une partie de l'offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique de titres financiers aux Etats-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une invitation ni une incitation d'entreprendre une activité d'investissement au titre de l'article 21 du Financial Services and Markets Act de 2000 et ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (A) sont situées en dehors du Royaume-Uni, ou (B) sont des investisseurs qualifiés au sens de l'article 86(7) du Financial Services and Markets Act de 2000 (ces personnes relevant de l'article 2.1 (e), (i) et (ii) de la Directive 2003/71/CE) et qui ont (i) une expérience professionnelle en matière d'investissements répondant à la définition des « investisseurs professionnels » au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act de 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordre ») ou qui (ii) sont visés à l'Article 49(2)(a) à (d) (« sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordre, ou (iii) à toute autre personne à qui ce communiqué peut être légalement communiqué (ces personnes étant ci-après désignées comme les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et toute personne qui n'est pas une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué ne sera possible que par des Personnes Habilitées. Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans son prospectus ayant reçu le visa n°12-563 en date du 20 novembre 2012, aux changements des conditions économiques, des marchés financiers ou des marchés sur lesquels THERADIAG est présent.